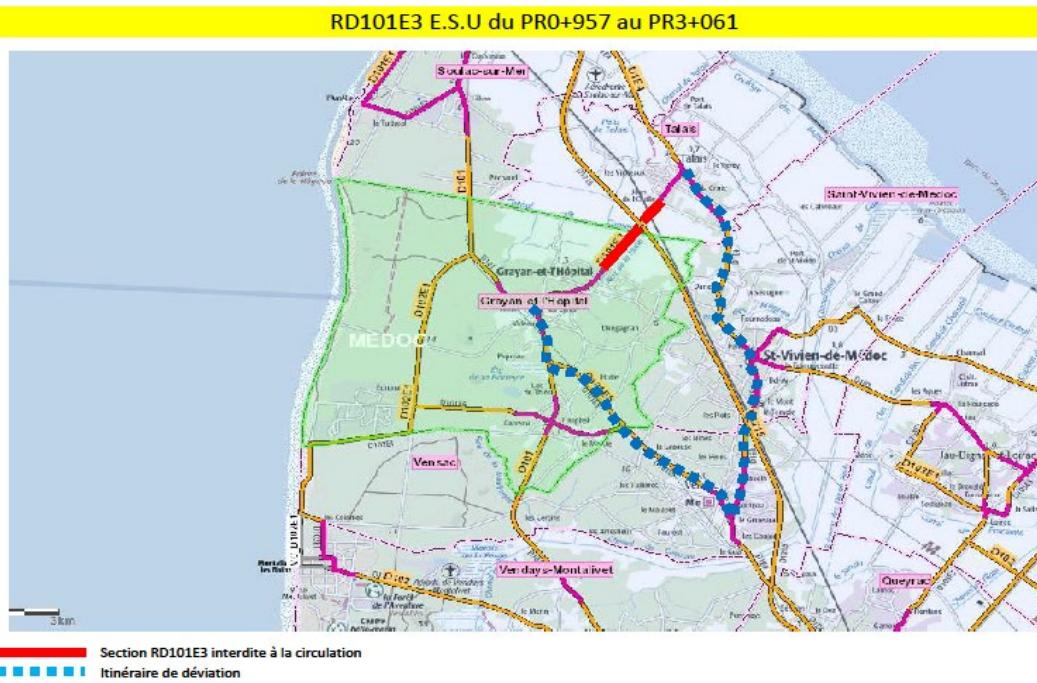


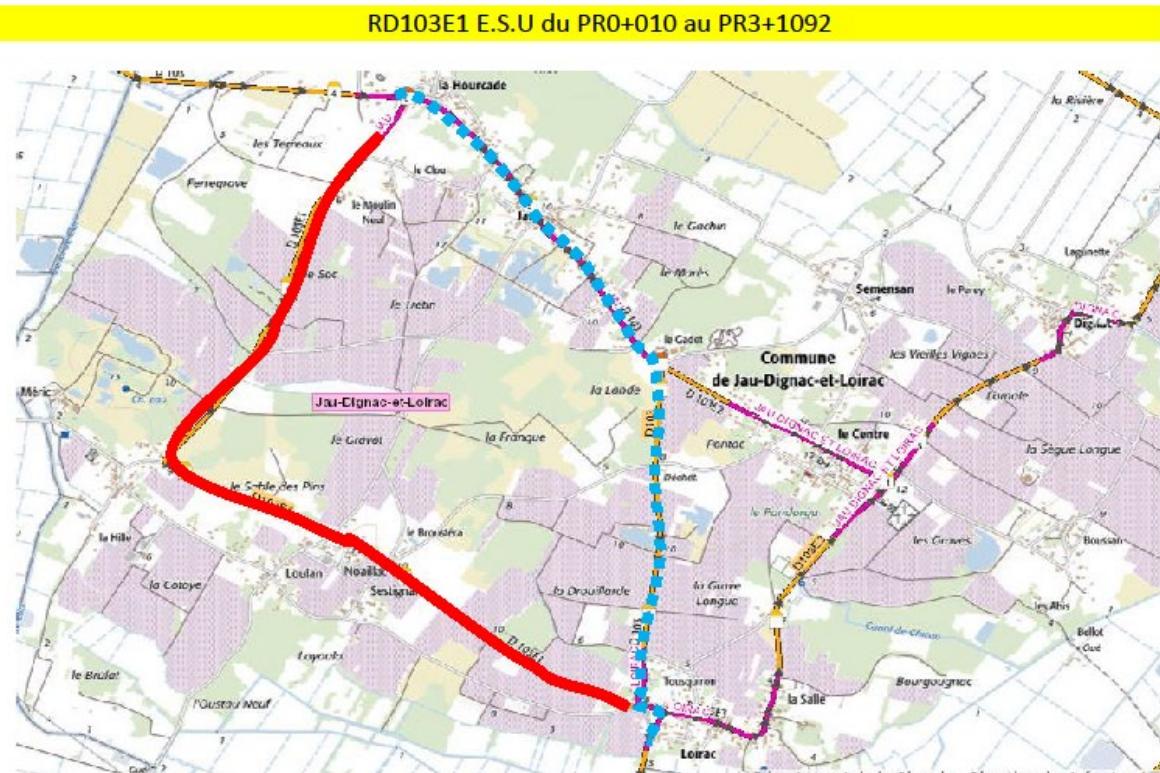
## Plan de situation / plan de déviation

Les travaux vont se dérouler de jour, en route barrée, dans l'ordre chronologique suivant :

**RD101E3**, communes de Talais et de Grayan et l'Hôpital, durée des travaux 2 jours, une déviation sera mise en place et empruntera les RD1E4 et 101<sup>E5</sup>

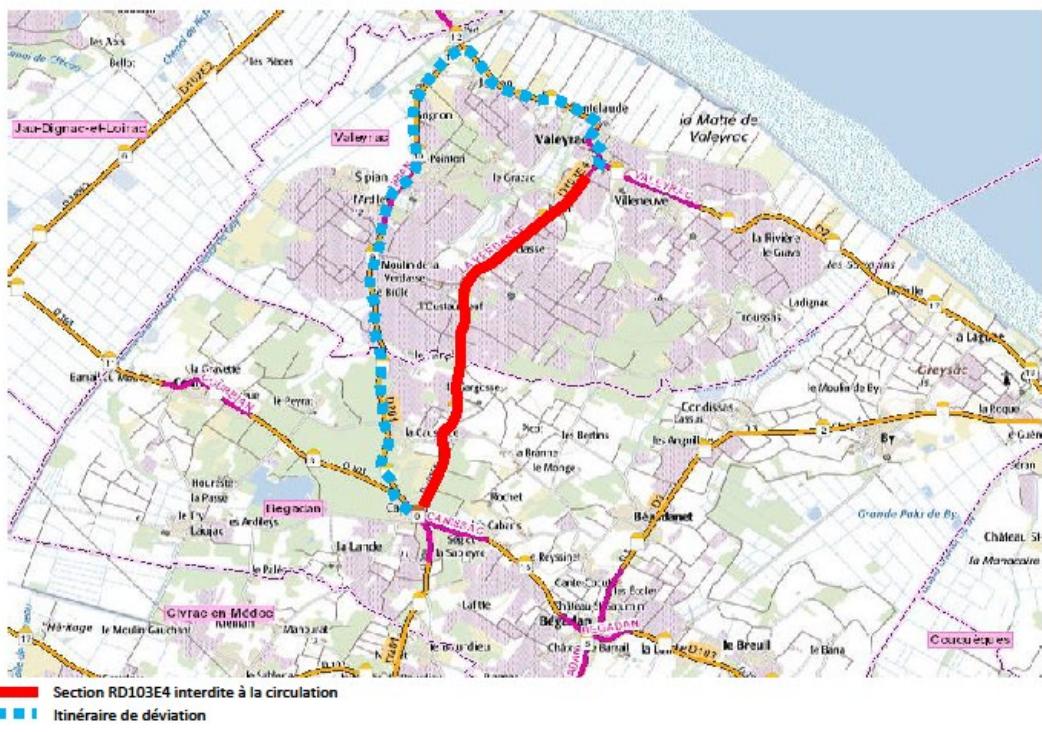


**RD103E1**, commune de Jau Dignac et Loirac, durée des travaux 2 jours, une déviation sera mise en place et empruntera la RD103



**RD103E4**, communes de Valeyrac et de Bégadan, durée des travaux 2 jours, une déviation sera mise en place et empruntera la RD201 et la RD2

**RD103E4 E.S.U du PRO+005 au PR3+732**

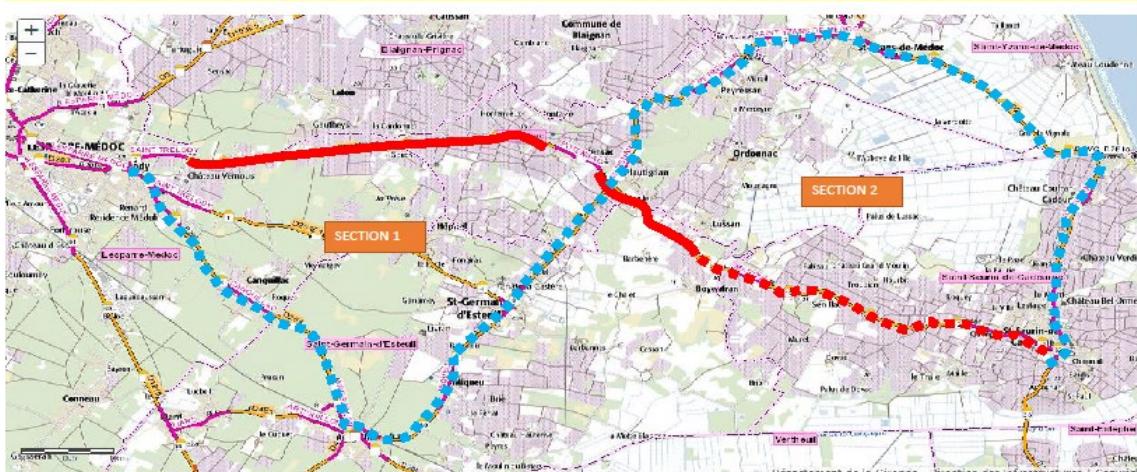


**RD203**, Communes de Lesparre-Médoc, Ordonnac, Blaignan-Prignac et de Saint Germain d'Esteuil, durée des travaux 4 jours, deux déviations seront mises en place et emprunteront :

Phase 1/ la RD204 et la RD4

Phase 2/ la RD2 et la RD4

**RD203 E.S.U du PR2+550 au PR8+689**



Section travaux RD203 interdite à la circulation  
Itinéraire de déviation  
Section interdite à la circulation sans travaux

**RD4**, commune de Saint Germain d'Esteuil, durée des travaux 1 jour, une déviation sera mise en place et empruntera la RD4E1 et la RD1215.

## RD4 E.S.U du PR11+405 au PR12+802



- Section RD4 interdite à la circulation
- Itinéraire de déviation
- Section interdite à la circulation sans travaux

**RD2E3**, commune de Saint Estèphe, durée des travaux 3 jours, une déviation sera mise en place et empruntera la RD2 et la RD204E3.

RD2E3 E.S.U du PR0+000 au PR3+200



Section RD2E3 interdite à la circulation  
Itinéraire de déviation